

Compte rendu de la réunion du vendredi 15 Avril 2022

La Présidente ouvre la séance à 20h45.

Présents : 10

Absent : Mme Grolier Christine pouvoir donné à M Cavalier Philippe

La secrétaire de séance est Delphine Comayras.

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu du 25 Mars 2022 à l'unanimité.

Vote des comptes administratifs et des budgets

➤ Commune

Après une étude détaillée, le Budget Général M14 présente une section fonctionnement équilibrée en recettes et dépenses à la somme de 587 598,72€ et une section investissement équilibrée en recettes et dépenses à la somme de 536 680,15€.

Après en avoir délibéré, le budget général est adopté à l'unanimité.

➤ Assainissement

Après une étude détaillée le Budget Eau et Assainissement présente une section d'exploitation, équilibrée en recettes et dépenses à la somme de 63 897,61€ et une section investissement équilibrée en recettes et dépenses à la somme de 270 712,03 €.

Après en avoir délibéré, le budget de l'Eau et de l'Assainissement est adopté à l'unanimité.

Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021

Une augmentation de 0,1 % des taxes a été votée à l'unanimité.

Eglise de Montjoux

Un devis de 6 387,13 € TTC pour les travaux de restauration de la croix de la tour lanterne de l'église a été accepté à l'unanimité.

Employées école :

Une indemnité de 300 € va être attribuée aux employés de l'école pour leur participation à la classe de découverte.

Questions diverses

- a) Location de la salle des fêtes de Montjoux : La salle pourra être louée cet été et l'été prochain. Entre ces deux périodes, cela ne sera pas possible car la salle sera utilisée par l'école pour la cantine et la garderie.

- b) Tondeuse : Pour cette année il a été décidé d'utiliser la même solution que l'année dernière, à savoir la location. Une autre solution sera étudiée pour plus tard.

- c) Site des traces de dinosaures
Monsieur SCIAU, inventeur des traces de dinosaures situées sur le Causse Rouge, a préparé des pancartes et panneaux de signalisation qu'il désire implanter sur le site. La commune donne l'autorisation de les installer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h